

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Palmarolle tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h, au 124 rue  
Principale, Palmarolle et par le biais de Zoom.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Mairesse intérimaire <sup>Mme</sup> Aline Bégin  
Conseillers <sup>Mmes.</sup> Lyne Vachon  
Véronique Aubin  
Michelle Croteau  
<sup>M.</sup> Mario Perron

**SONT ABSENTS :**

Conseiller <sup>M.</sup> Jacques Chabot

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Directrice générale p.i. Véronique Hince  
Secrétaire-trésorière p.i.  
Directeur travaux publics Francis Bédard

---

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 15 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, Aline Bégin.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 21-03-386*

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point 11.2. Entente intermunicipale service incendie.
- 

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021**  
*Résolution no 21-03-387*

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2021**

*Résolution no 21-03-388*

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 présenté par la directrice générale p.i., secrétaire-trésorière p.i. et secrétaire d'assemblée, Véronique Hince, soit accepté tel que présenté.

---

**3. AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

**4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

---

**5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

---

**6. URBANISME**

---

**7. DEMANDE ET AUTORISATIONS**

**Demande du Club de Soccer de l'Abitibi-Ouest pour l'utilisation du terrain de soccer de Palmarolle**

*Résolution no 21-03-389*

**ATTENDU** que le Club de Soccer de l'Abitibi-Ouest a fait la demande pour le prêt du terrain de soccer de la Municipalité de Palmarolle pour la saison 2021;

**ATTENDU** que le Club de Soccer n'a pas utilisé le terrain de soccer de Palmarolle pour la saison 2019 car la municipalité exigeait des frais d'entretien de terrain;

**ATTENDU** que suite à un calcul, les frais reliés à l'entretien du terrain (tonte et traçage) sont de 149,46\$ par semaine.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal informe le Club de Soccer de l'Abitibi-Ouest que des frais de 75\$ seront exigés pour toute demande d'entretien au-delà des besoins de la ville.

**Demande d'acquisition des lots épars-réserve du rang 9 de Palmarolle par M. Mathieu Dumont**

*Résolution no 21-03-390*

**ATTENDU** que les lots épars-réserve 5 049 058 et 5 049 339 sont libres à la vente;

**ATTENDU** que monsieur Mathieu Dumont, résidant au 1034, 8<sup>e</sup>-et-9<sup>e</sup> Rang Est de Palmarolle désire faire l'acquisition desdits lots épars-réserve dans le but d'ajouter des opérations forestières à sa ferme bovine et ainsi faire de l'agroforesterie;

**ATTENDU** que M. Dumont est le premier à avoir manifesté son intérêt pour ces lots;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accuse réception de l'offre d'achat incluant le projet soumis;

**QUE** la priorité ira au projet qui sera conforme à la valeur marchande demandé ainsi qu'à l'utilisation prescrite.

**Demande d'acquisition des lots épars-réserve du rang 9 de Palmarolle par M. Raphael D'Amours et Mme. Cindy Caron**  
*Résolution no 21-03-391*

**ATTENDU** que les lots épars-réserve 5 049 058 et 5 049 339 sont libres à la vente;

**ATTENDU** que monsieur Raphael D'Amours et madame Cindy Caron désirent faire l'acquisition desdits lots épars-réserve dans le but d'exploiter et d'entretenir ces terres de façon responsable tout en faisant travailler diverses compagnies de la région;

**ATTENDU** que M. D'Amours et Mme. Caron sont les seconds à s'être manifestés pour ces lots;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accuse réception de l'offre d'achat incluant le projet soumis;

**QUE** la priorité ira au projet qui sera conforme à la valeur marchande demandé ainsi qu'à l'utilisation prescrite.

**Les Loisirs de Palmarolle – Demande de soutien financier**  
*Résolution no 21-03-392*

**ATTENDU** que Les Loisirs de Palmarolle demande l'aide financière de la Municipalité de Palmarolle dans le but de financer diverses activités organisées par leur comité durant l'année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de soutenir financièrement Les Loisirs de Palmarolle;

**QUE** le montant total de 2021 pour aider le Comité sera de 4 versements de mille-deux-cent-cinquante dollars (1250\$) à verser au mois de mars, juin, septembre et octobre et que ce montant sera révisé annuellement selon les besoins du comité.

**Demande d'information pour l'installation d'une tour de télécommunication Xplornet**  
*Résolution no 21-03-393*

**ATTENDU** que la Municipalité de Palmarolle a reçu une demande de M. Yves Rainville pour l'installation d'un pylône d'internet haute vitesse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, M. Jean-Guy Hébert, d'effectuer les vérifications d'usage concernant ce type d'installation et le projet soumis.

---

**8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**  
*Résolution no 21-03-394*

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 28 février 2021, présentés par la technicienne comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quatre-vingt-trois mille trois cent quarante et un et neuf cents (83 341.09 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix et quarante-trois cents (26 690.43\$);

**QUE** la liste des salaires versés, au 28 février 2021, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille huit cent trente-quatre et trente-quatre cents (31 834.34\$).

La directrice générale p.i. et secrétaire-trésorière p.i., Véronique Hince, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

---

## **9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

## **10. PÉRIODE D'INFORMATION**

---

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **Rapport annuel sécurité incendie 2020**

*Résolution 21-03-395*

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité incendie 2020 tel que présenté par le directeur de la brigade des pompiers de Palmarolle, monsieur Réal Asselin.

### **Entente intermunicipale service incendie**

*Résolution 21-03-396*

**ATTENDU** qu'une entente est convenue avec la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé concernant les interventions d'entraide effectuées sur leur territoire respectif entre la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé et la Municipalité de Palmarolle;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accuse réception du document;

**QUE** le conseil municipal approuve l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Germaine-Boulé et la Municipalité de Palmarolle.

---

## **12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

### **Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'asphalte froid pour la saison 2021**

*Résolution 21-03-397*

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire Véronique Hince, à aller en appel d'offres pour l'achat d'asphalte froid pour la saison 2021.

### **Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires pour l'année 2021**

*Résolution 21-03-398*

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire Véronique Hince, à aller en appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires pour l'année 2021.

---

### 13. HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

#### **Soumission pour l'ajout d'une thermopompe au bureau municipal** *Résolution no 21-03-399*

**ATTENDU** qu'un nouveau local a été construit dans le bureau municipal et que ce local nécessite du chauffage et de la climatisation;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions nous ont été fournies par Climavair au montant de 4900.00\$ pour une unité et de 8975.00\$ pour deux unités;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la soumission de Climavair au montant de huit-mille-neuf-cent-soixante-quinze dollars (8975.00\$) pour l'achat de deux unités de thermopompe pour le bureau municipal.

#### **Rétrocession des terrains 5 048 692 et 5 048 693** *Résolution no 21-03-400*

**ATTENDU** que la municipalité a imposé des pénalités de 2000\$ par année au propriétaire des lots 5 048 692 et 5 048 693 en cas de non-construction;

**ATTENDU** que le propriétaire actuel de ces lots, la société 9068-4705 Québec, ne souhaite pas à court terme procéder à des constructions;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Michelle Croteau, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte la cession des lots 5 048 692 et 5 048 693 par la société 9068-4705 Québec inc. et ce, sans considération et sans frais aucun pour la Municipalité;

**QUE** suite à cette cession, aucune autre pénalité ne sera facturée à la société 9068-4705 Québec inc. pour l'année 2021 et les suivantes;

**QUE** la Municipalité se conserve le droit d'insérer à nouveau des conditions de construction lors de l'aliénation éventuelle desdits lots à un nouvel acquéreur;

**QUE** la directrice générale intérimaire et secrétaire-trésorière intérimaire, Véronique Hince, soit autorisée à signer le contrat de cession suivant le projet d'acte préparé par Me Nathalie Gingras, notaire.

#### **Remboursement des frais d'utilisation cellulaire aux employés municipaux** *Résolution no 21-03-401*

**ATTENDU** que les employés municipaux suivant : Directrice générale, Directeur des travaux publics, inspecteur municipal, utilisent leur cellulaire dans le cadre de leur fonction;

**ATTENDU** que l'achat d'appareils et de contrat de service se révèlent plus coûteux que de rembourser les frais d'utilisation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Mario Perron, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte de rembourser les frais d'utilisation cellulaire des employés municipaux nommé ci-dessus pour un montant mensuel de quarante-quatre dollars (44\$).

**Autorisation d'accès aux services de ClicSéQUR**

*Résolution no 21-03-402*

**ATTENDU** que présentement, la seule personne autorisée pour les transactions aux services ClicSéQUR est Madame Carole Dubois, ex-directrice générale et trésorière;

**ATTENDU** que madame Dubois n'est plus à l'emploi à la direction générale et à la trésorerie de la Municipalité de Palmarolle depuis le 12 mars 2020;

**CONSIDERANT** que la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière qui effectuera les transactions devra être en mesure d'accéder aux services dans le cadre de ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise madame Véronique Hince, directrice générale intérimaire, secrétaire-trésorière intérimaire :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSéQUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passée, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**Information sur le contrat d'entretien Trane pour le système de refroidissement de l'aréna Rogatien Vachon**

*Résolution no 21-03-403*

**ATTENDU** que nous avons la possibilité d'obtenir cette offre de service de la part de Trane pour l'entretien du système de refroidissement de l'aréna Rogatien Vachon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte l'adhésion au contrat de service d'entretien de la compagnie Trane.

**Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Dépôt de projet**

*Résolution no 21-03-404*

**ATTENDU** que le projet déposé est pour l'embauche d'une agente de développement;

**CONSIDÉRANT** les sommes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 18 mars 2021 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la date limite du 31 mars 2022 pour la réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

**DE DÉPOSER** le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest :  
Priorité #1 : *description du projet*

**D'AUTORISER** la directrice générale intérimaire Véronique Hince à signer tous documents relatifs à ce projet.

**Responsabilités et dossiers des élus**

*Résolution no 20-12-405*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil municipal ont statué que les responsabilités et les dossiers assignés aux élus(es) municipaux sont établis comme suit :

DOSSIERS ET COMITÉS	RESPONSABLE
Bibliothèque	Michelle
Comité citoyens (CLSC, CHSLD)	Aline Lyne
Comité consultatif d'urbanisme	Aline Mario
Comité développement de Palmarolle (CDP)	Aline Michelle
Comité embellissement	Véronique

Comité Jeunesse de Palmarolle	Véronique
Comité Loisirs	Véronique
Comité PFAE	Lyne
Comité Politique familiale MADA	Aline Lyne Véronique
Comité ressources humaines	Aline Lyne Véronique
Comité sécurité civile et publique	Jacques
Comité de travail	Aline Jacques Mario Véronique
Infrastructures	Jacques
Lots intramunicipaux et environnement	Michelle
Maison des aînés	Aline
OH Lac Abitibi	Lyne
Réseau d'eau potable et d'eaux usées	Mario
Sécurité incendie	Jacques
Voirie	Jacques

**QUE** le Comité de Travail soit constitué de la mairesse suppléante ainsi que trois conseillers, choisis selon leurs champs d'expertise, et que ce comité servira à traiter les dossiers municipaux et ainsi éviter la création de nouveau comité.

## 15. EMPLOYÉS

### Création d'un nouveau poste et nomination à cet effet

*Résolution no 21-03-406*

**ATTENDU** que la municipalité procède à une réorganisation administrative;

**ATTENDU** qu'il convient de créer un nouveau poste de Directeur des travaux public;

**ATTENDU** que suite aux recommandations favorables du Comité des Ressources humaines, il est convenu que Monsieur Francis Bédard, employé des travaux publics à la Municipalité de Palmarolle possède toutes les compétences requises pour combler ce nouveau poste;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme l'employé municipal, Monsieur Francis Bédard, aux fonctions de Directeur des travaux publics;

**QUE** la date effective de l'entrée en fonction de Monsieur Bédard à ce poste est le 2 mars 2021.

## 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### Avis de motion – Modification au règlement sur les animaux

**Avis de motion** est donné par la conseillère Michelle Croteau à l'effet qu'une modification au *Règlement sur les animaux* sera adoptée lors d'une séance ultérieure.

---

**17. PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC**

**Question de Mme. Francine Boulet concernant le point 14.3.  
Remboursement des frais d'utilisation cellulaire aux employés municipaux**

Madame Boulet se questionne à savoir si le remboursement des frais d'utilisation cellulaire aux employés municipaux est une nouvelle initiative et si oui, est-ce que cela fera partie du salaire des employés ou si ce seront les citoyens qui paieront avec leurs taxes.

---

**18. SUJETS DIVERS (VARIA)**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 21-03-407*

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Mario Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 20 heures et 10 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Aline Bégin  
Mairesse suppléante

---

Véronique Hince  
Directrice générale p.i.  
Secrétaire d'assemblée p.i.